



Port du masque par les enfants

Question n° 21478 adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé
À publier le : 18/03/2021

Texte de la question : M. Louis-Jean de Nicolaÿ attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les effets nocifs du port du masque sur les petits (6-11 ans) et souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet. Alors que ceux-ci portent le masque 8 à 10 heures par jour 4 jours par semaine et pendant plusieurs semaines, il s'étonne que cette situation ne fasse pas l'objet d'une analyse sérieuse. Si l'intensité des dommages causés par le masque variera considérablement selon les enfants, leur âge et la manière dont ils sont accompagnés, ces dommages sont certains et multiples. Un avis très clair de la société française de pédiatrie rendu au Gouvernement en août puis à nouveau le 9 septembre dernier en fait largement état. Seule une étude chinoise datant de 2003 a été menée sur plus de 15 000 enfants nés avant, pendant et après la crise sanitaire du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), et dont la synthèse, réalisée par des scientifiques canadiens, conclut à un impact particulièrement important et délétère de l'ensemble des mesures sanitaires prises à cette occasion et par l'anxiété générée dans la population, et notamment sur ces enfants. Au vu de la crise actuelle de Covid-19 qui est bien plus étendue que celle du SRAS, de l'impact psychologique : nombre de dépressifs en France, multiplié par 2, par 4 aux États-Unis et en Angleterre, mais aussi de la potentielle détérioration de l'air sous leur masque due à un ratio air vicié/air pur qu'ils inspirent modifié à chaque respiration du fait de leur moindre capacité thoracique et de leur force pour aspirer l'air « pur » à travers le masque, il lui demande dans quelle mesure il compte engager le suivi, l'analyse et le traitement de cette problématique et quelles pourraient être les mesures concrètes engagées en ce sens.